

Inter
Art actuel



Soucy financier

Andrée Savard

Number 51, 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/46782ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Intervention

ISSN

0825-8708 (print)

1923-2764 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Savard, A. (1990). Soucy financier. *Inter*, (51), 4–5.

SOUCY FINANCIER

L'artiste Jean-Jules SOUCY se métamorphose en homme d'affaires et crée la compagnie « Soucy financier ». Spécialisée dans la production de petites coupures, cette nouvelle entreprise s'est donnée comme objectif d'investir le marché de l'art et bien sûr assurer la survie de son créateur avec ce nouveau produit.

« N'ayant pas assez d'argent pour me rendre à l'évidence, j'irai droit au but, passer la fin de semaine », écrit-il dans une demande de bourse présentée au Ministère des affaires culturelles du Québec, qui servira au démarrage de l'entreprise.

Soucy financier prévoit produire des milliers de coupures à partir de tonnes de papier glacé récupéré. L'artiste poursuit inlassablement son œuvre de récupération. Les coupures seront tranchées mécaniquement et regroupées manuellement en liasses. Ces liasses seront ensuite scellées en vue de la livraison.

La totalité de ces coupures formera un bloc de quatre pi x quatre pi x six pi d'environ 2400 livres. Ce bloc constituera, par hypothèse, la « rançon à payer

« MONSIEUR, JE FAIS DES PIEDS ET DES MAINS POUR M'EN SORTIR MAIS LES GENS PRÉFÈRENT LES NUS, LES PORTRAITS ET LES CARICATURES. » (J.-J. S.)

pour les dommages causés à l'environnement ».

Les liasses rempliront en plus une cinquantaine de mallettes expédiées aux banques d'œuvres d'art (« intuition bancaire »). Fonction première : « percer » le marché de l'art (« coffre-fort »). Leur totalité désignée comme la « rançon de la renommée », son concepteur précise que ce titre « ne peut être lu que sur cent ans (2091) ». « N'ayant pour l'instant aucune renommée, donnant plus dans le sens de l'humour que dans celui des affaires, je ne sais qui, de l'histoire ou du marché, convertira ces petites coupures (sans valeur réelle) en billets de banque (i.e. objet monnayable à très long terme). » Selon les ententes prises avec les banques, des dépôts à terme de un, cinq ou dix ans seront négociés. Chaque mallette rapportera son contenu en plus des intérêts à moins que les négociations échouent. « Prendre la porte c'est une façon indirecte de se les ouvrir. »

Une autre fonction du projet consiste à inviter des institutions muséales à acquérir des Soucy financiers donc investir en région. Elles pourront acheter des liasses de coupures, ouvrir un compte dans une institution bancaire de La Baie, la Caisse populaire de Port-Alfred par exemple, les déposer dans un coffret de sûreté (« une œuvre en sûreté »). La location des coffrets sera bien sûr à leur charge.

L'artiste pdg lui-même a déjà procédé à des coupures. *Première coupure* : Jean-Jules SOUCY s'est rasé la barbe. *Deuxième coupure* : il a perdu neuf livres et demi entre le 2 et le 26 avril 1991. Le Ministère des affaires culturelles a été avisé hebdomadairement de sa perte de poids en appui à la demande de bourse.

La situation économique commandait d'agir avec célérité. La production de petites coupures est par ailleurs déjà enclenchée. Des personnes ayant travaillé à diverses étapes de la mise sur pied de l'entreprise, secrétaire et

correcteurs, ont été payées avec les premières liasses. Le pdg envisage également la vente aux particuliers. Une proportion des bénéfices pourrait être remise à un ou des groupes travaillant pour la protection de l'environnement et bien sûr, un pour cent sera versé à la culture.

La demande de bourse est en elle-même un projet pour son contenu : un plaidoyer pour la survie des artistes en région, ceux et celles que le sont à temps plein, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Dans la forme, celle-ci a été présentée à l'intérieur d'une reliure de livre d'art dont seul le titre a été conservé : *Monet 1870-1889*, et à laquelle ont été ajoutées les mentions *Porte-Monet 1870 — 1889* et *Jean-Jules SOUCY 1991*. La demande a été ponctuée de notes humoristiques telle une définition d'une demande de bourse : « ensemble de feuilles dont on se sert pour vendre sa salade » ; aussi une période de récréation (pour le jury) illustrant une maison faisant partie du patrimoine architectural de La Baie, avant et après rénovation du revêtement désormais en déclin de vinyle (« laminage du patrimoine »).

Malheureusement, une partie déterminante de la demande a été frappée d'une ordonnance de non-publication suite à la décision du jury et Soucy financier a décidé de respecter scrupuleusement cette décision.

Récupération (papier, boîtes de conserves, tissus, etc.), accumulation et humour constituent les dénominateurs communs de la production de Jean-Jules SOUCY. Soucy financier en est issu.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à la carte d'affaires imprimée quelque part dans ces pages. Cet espace n'a pas été payé par Soucy financier mais les lecteurs et lectrices doivent quand même le considérer comme publicitaire.

Andrée SAVARD

« LE MARCHÉ DE L'ART EST AINSI FAIT QUE L'ARTISTE ŒUVRANT EN RÉGION DOIT MANGER À L'EXTÉRIEUR. » (J.-J. S.)



Photos : Paul CIMON

